

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.40

|               |    |
|---------------|----|
| Présents      | 26 |
| Pouvoirs      | 6  |
| Absent Excusé | 1  |

**OBJET :**  
**CRÉATION DE CINQ**  
**POSTES**  
**PERMANENTS AU**  
**REGISTRE DES**  
**EFFECTIFS**

EXTRAIT DU  
**DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_40-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ** : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes permanents suivants :

- Un poste de directeur des services sports-vie associative et culture-patrimoine, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, à temps complet, filière administrative, au grade d'Attaché Territorial (*le cas échéant au grade d'Attaché Territorial Principal*), catégorie A.
- Un poste d'agent administratif, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, à temps complet, filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif Territorial (*le cas échéant au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe*), catégorie C, pour assurer notamment des missions de traitement administratif au pôle animation et attractivité du territoire, ainsi que la préparation et la participation aux événements de la Ville.

- Un poste de chargé de réalisations divers, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à temps complet, filière technique, au grade de Technicien Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou au grade de Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie B.
- Deux postes d'agents techniques scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à temps complet, filière technique, aux grades d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ou aux grades d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe), catégorie C.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur la création de ces cinq postes permanents au registre des effectifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** les cinq créations de postes permanents présentés ci-dessus au registre des effectifs.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : 16/06/2023

  
  
Richard MALLIÉ,  
Maire.